

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **2007 00644** DSOL

du 27 AOUT 2007

**portant fixation du prix de journée hébergement 2007 du Foyer pour Adultes  
Handicapés Travailleurs « Saint Joseph » à THANN**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et  
notamment l'article 45 ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Saint Joseph » de THANN sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	33 921,47 €
Groupe II :	237 095,40 €
Groupe III :	117 433,84 €
Incorporation du résultat :	29 986,00 €
Total des dépenses	418 436,71 €
Recettes :	
Groupe I :	413 219,59 €
Groupe II :	5 217,12 €
Groupe III :	-
Total des recettes :	418 436,71 €

**ARTICLE 2 :**

Le Prix de Journée applicable au Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs est fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à :

**87,30 €**

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	27 AOUT 2007
	Publication - Notification le	14 SEP. 2007

LE PRÉSIDENT



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

La Directrice Adjointe  
Personnes Agées - Personnes Handicapées

Sophie DINTINGER

Charles BUTTNER